

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIEPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
	Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Michel ADAM	à	Henriette BONNET
	Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
	Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-16-PER-

CREATION DE POSTES

M. UTHURRY expose :

I – Urbanisme

Dans le cadre de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme (loi ALUR du 24 mars 2014), et suite à l'extension du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 23 juin 2015, créait à l'unanimité un poste d'Instructeur des autorisations d'Urbanisme.

Il était prévu que le tableau des effectifs soit ajusté lors du conseil communautaire suivant à l'issue du choix final concernant le candidat retenu.

Ainsi, suite à l'appel à candidatures, le choix du jury de recrutement s'est porté sur la candidature d'un agent issu de la fonction publique d'Etat.



Aujourd'hui, il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité en créant un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2015.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **CREE** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au service urbanisme à compter du 1^{er} septembre 2015.

II – Piscine

L'un des agents d'accueil de la piscine intercommunale a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2015.

Pour permettre la continuité du service correspondant en l'absence de cette personne et dans l'attente des résultats de l'étude relative au projet de modernisation de la piscine, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet (sur la base de l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984, accroissement temporaire d'activité) pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 éventuellement renouvelable.

Sur la base des remplacements effectués ces derniers mois à la piscine, il semble opportun de fixer la quotité du temps de travail du poste à 50%, soit 17 h 30 hebdomadaires en moyenne.

Où cet exposé,

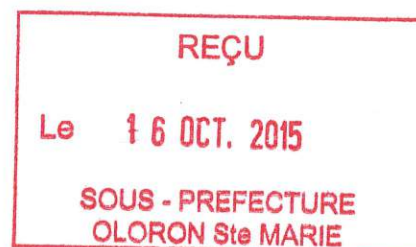
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **CREE** un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet à hauteur de 50% (17 h 30 hebdomadaires en moyenne) pour la période du 1^{er} septembre au 31 août 2016, sur la base de l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984, relatif à l'accroissement temporaire d'activité.

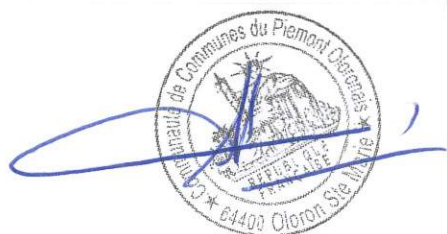
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015



Le Président



Daniel LACRAMPE